



Circulaire du 15/02/2017 de Madame La Préfète relative aux nouvelles modalités de recueil des demandes de Carte Nationale d'Identité :

A compter du jeudi 2 mars 2017, la mairie du Parc d'Anxtot est invitée à ne plus accepter de demande papier de Carte Nationale d'Identité. Les usagers devront se rendre (comme pour la création d'un passeport) dans les communes de la Seine-Maritime équipées de dispositifs de recueil (DR) .

La liste des communes pour l'arrondissement du Havre :

- Bolbec
- Fécamp
- Gonfreville l'Orcher
- Le havre
- Lillebonne
- Montivilliers
- Port-Jérôme-sur-Seine
- Saint Romain de Colbosc